

A Madame ou Monsieur le Président du
Tribunal de Grande Instance de Paris

**REQUETE AFIN D'AUTORISATION
DE POURSUIVRE LES VIOLATIONS DU DROIT MORAL DE
L'ARTISTE ALEXANDRA EXTER SUR SES OEUVRES**
(article L 121-3 du Code de la Propriété Intellectuelle)

A LA REQUETE DE :

Monsieur Andréi NAKOV
Né le 13 novembre 1941 à Sofia (Bulgarie)
De nationalité française
Profession : Professeur d'histoire de l'Art, Ecrivain et Expert
Demeurant 1, Villa Seurat 75014 Paris

L'Association Alexandra EXTER
Association Loi 1901
Fondée le 29 septembre 2000
Représentée par son Président Monsieur Andréi NAKOV

Ayant pour avocat : **Maître Julie RODRIGUE**
Avocat
L&P Association d'avocats
121 avenue de Villiers 75017 Paris
Tel : 01 53 93 93 00
Mèl : j.rodrique@lpavocats.com
Toque R 241



A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

I-RAPPEL DES FAITS

1. Alexandra EXTER

Alexandra EXTER (née Grigorovitch à Bialystok, Russie, le 6 janvier 1882 – morte à Fontenay aux Roses le 17 mars 1949) était peintre d'origine russe.

ORDONNANCE

Nous, Président,

Nous, Marie COURBOULAY
agissant par délégation
de Monsieur le Président
du Tribunal de Grande Instance de Paris

Vu la requête qui précède et les pièces qui y sont annexées,
Vu l'article L 121-3 du Code de la Propriété Intellectuelle,

➤ Désignons, en application de l'article L 121-3 du Code de la Propriété Intellectuelle :

L'Association Alexandra EXTER
Association Loi 1901
Fondée le 29 septembre 2000, 1, Villa Seurat 75014 Paris
Représentée par son Président Monsieur Andréi NAKOV

En qualité de mandataire ad hoc afin de défendre le droit moral de l'artiste Alexandra EXTER,

- Autorisons en conséquence l'Association Alexandra EXTER à poursuivre en justice toute personne susceptible de porter atteinte aux œuvres de l'artiste Alexandra EXTER,
- Disons que cette désignation est faite pour un an, qu'elle pourra être prorogée sur requête, sur rapport du Président de l'Association, exception faite de la procédure engagée à Tours que la requérante est habilitée à poursuivre jusqu'à son issue judiciaire.

Fait à Paris le

10 janvier 2012

